

Vous allez avoir une **alcoolisation percutanée d'une lésion du foie**

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie utilise des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

De quoi s'agit-il ?

Ce traitement consiste à réduire la taille ou à détruire une lésion du foie par injections d'alcool à son contact. La ponction est guidée par visualisation sous échographie ou sous scanner. Ces séances sont réalisées dans le service de radiologie.

Pourquoi dans le service de radiologie ?

Ces séances d'alcoolisation seront réalisées dans le service de radiologie car l'échographie ou le scanner permettent de mieux repérer le foie, donc de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet dans le foie.

Grâce au guidage par l'imagerie, le médecin radiologue pourra injecter l'alcool de façon précise dans la lésion.

Comment va se passer l'alcoolisation ?

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications.

Pour améliorer la tolérance de l'examen, un médicament sédatif (calmant) vous sera administré auparavant.

Le déroulement de l'examen

L'alcoolisation comprend 3 étapes principales :

- le repérage du foie et/ou de la lésion hépatique grâce à l'échographie ou au scanner,
- l'anesthésie locale effectuée après désinfection de votre peau au niveau du point de ponction provoquera une douleur fugace et minime. Après cela, vous n'aurez plus que des sensations de pression à la peau,
- l'introduction de l'aiguille et l'alcoolisation proprement dite : l'aiguille est fine et à usage unique.

Le temps nécessaire pour effectuer l'alcoolisation est généralement inférieur à 5 minutes. Il sera parfois nécessaire de faire plusieurs séances (jusqu'à 7 séances) espacées de 3 à 4 jours.

L'injection d'alcool dans la lésion provoque une douleur.

Quel est le bénéfice de l'alcoolisation de votre lésion ?

Ce traitement est une alternative à la chirurgie. La durée d'hospitalisation est courte. Le radiologue travaille en collaboration étroite avec les autres médecins qui vous soignent de manière à vous assurer les soins les plus appropriés à votre cas.

Quelles sont les complications liées à la ponction ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Avec le guidage par échographie ou scanner, le geste est plus sûr et les complications sont très rares :

- au moment de la ponction, la douleur peut être intense.
- une douleur à l'épaule droite peut survenir dans le quart d'heure qui suit la ponction. Vous la signalerez tout de suite à l'équipe médicale : elle sera, généralement, rapidement soulagée par des médicaments antalgiques.
- exceptionnellement, une hémorragie pourrait nécessiter une transfusion de sang ou de dérivés sanguins, voire une intervention chirurgicale.

Résultats

Un premier commentaire pourra vous être donné juste après l'examen. Il ne s'agira là que d'une première approche, car les images doivent être ensuite analysées par le médecin radiologue. Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais.

Ce que vous devez faire

Avant l'examen, vous devez absolument nous dire :

Avez-vous des risques particuliers de saigner ?

avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés (du nez par exemple) ? oui non

prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant ou anti-agrégant plaquettaire type Aspirine, Asasantine, Kardegic, Persantine, Plavix, Previscan Sintrom, Solupsan, Ticlid ...), ou tout simplement souvent de l'Aspirine contre le mal de tête ? oui non

dans ce cas, il pourrait être nécessaire d'arrêter ce traitement avant l'examen : nous vous préciserons combien de temps

Etes-vous allergique ?

à certains médicaments ou pommades, ou êtes-vous asthmatique ? oui non

avez-vous mal toléré un examen radiologique ? oui non

Avez-vous eu récemment une infection (fièvre, mal de gorge) ou des soins dentaires ?

oui non

Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ? Allaites-vous ?

oui non

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

.....
.....
.....

Votre médecin aura prescrit une prise de sang permettant de contrôler que votre coagulation est normale.

Apportez le jour de l'examen :

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
- 2) tous vos résultats d'analyses de sang,
- 3) le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)
- 4) la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'examen :

Vous resterez à jeun (sans boire, ni manger, ni fumer) pendant les 6 heures précédant la ponction.

Après l'examen :

Vous serez hospitalisé pendant 24 heures afin d'être surveillé attentivement pour déceler et traiter d'éventuelles complications.

Les membres de l'équipe médicale de l'unité d'hospitalisation vous diront quand vous pourrez manger et combien de temps vous resterez allongé dans votre lit.

Vous ne devez pas conduire pendant les 24 premières heures et vous éviterez des exercices physiques intenses pendant 48 heures.

Dès votre retour à la maison :

En cas de douleurs persistantes ou de signes anormaux (fièvre, frissons, vertiges ...), il est important de contacter immédiatement votre médecin et de prévenir le Service de Radiologie au n° de téléphone suivant : XX XX XX XX

Information au patient

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur
a personnellement rempli cette fiche le

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature



Service de Radiologie Cardiovasculaire
Hôpital Européen Georges Pompidou
20 rue Leblanc
75908 Paris Cedex 15
Secrétariat (Consultation) : 01.56.09.37.41

© Ces fiches sont la propriété de la SFR (Société Française de Radiologie). Tout droit de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays (Code de la propriété intellectuelle). Aucune diffusion par sponsoring n'est permise sans l'autorisation expresse de la SFR.